

7. La CRII-RAD

Origines de la CRII-RAD

CRII-RAD signifie Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité. Officiellement, il s'agit d'une association de scientifiques dont la vocation est d'informer le public sur tout ce qui concerne les rayonnements ionisants, fondée en mai 1986 suite à la catastrophe de Tchernobyl.

A cette époque, les autorités sanitaires françaises ont été pointées du doigt au cours d'une campagne de presse sans précédent sur le nuage radioactif. Cette campagne a été tellement intense, qu'aujourd'hui encore, l'évocation du nuage radioactif provoque un réflexe pavlovien chez l'homme de la rue : « Ah oui ! « Ils » nous avaient raconté que le nuage s'était arrêté à nos frontières ! » Le 12 mai 1986, par exemple, soit deux semaines après la catastrophe, le quotidien *Libération* titrait en première page « *Le mensonge radioactif* », « *Les pouvoirs publics en France ont menti, le nuage radioactif de Tchernobyl a bien survolé une partie de l'hexagone...* »

Le problème dans ce mythe est que le mensonge vient de la presse, et qu'en fait, les autorités sanitaires françaises n'ont jamais prétendu que le nuage s'était arrêté à la frontière. En effet, on peut lire le 2 mai 1986 (soit 10 jours avant l'article précédent et juste après l'accident) dans un article en bas de la page 4 du même *Libération*, un article dans lequel le professeur Pierre Pellerin, qui dirigeait alors le SCPRI (l'autorité sanitaire française), révélait dès le début, le passage du nuage au-dessus de la France.

Or c'est précisément sur ce « mensonge » qu'une centaine de personnes de la Drome et de l'Ardèche se sont réunies en association, la CRII-RAD, sous la direction tapageuse de sa présidente-fondatrice, Michèle Rivasi, en vue de mener une expertise « indépendante » sur toutes les questions liées à la radiologie. Il n'y aura donc rien d'étonnant, par la suite, de constater que *Libération* a toujours été un soutien sans faille pour la CRII-RAD, et que l'une de ses journalistes, Hélène Crié, a cosigné en 1998 un ouvrage antinucléaire avec Michèle Rivasi, *Ce nucléaire qu'on nous cache*.

Aujourd'hui, la CRII-RAD reste un organisme dont le champ d'action reste limité au territoire français fortement localisé dans le Sud-Est du pays. Elle présentait sur *Le cri du rad* n° 11 (avril 1989) une carte de France sur laquelle étaient indiqués ses antennes et ses relais, répartis sur un peu moins de la moitié de nos départements. Cette date correspond à l'apogée de l'organisation. Depuis, de nombreuses antennes ont cessé de fonctionner, mais il en reste néanmoins des réseaux qui peuvent être réactivés à l'occasion « d'affaires ».

Le créneau de la CRII-RAD

On peut lire dans les statuts de la CRII-RAD :

«Article 4 : l'association se déclare indépendante des pouvoirs publics, civils et militaires, de toute organisation extérieure, quelle qu'elle soit, et de toute tutelle individuelle ou collective, en ce qui concerne les buts qu'elle poursuit et le mode d'action qui lui est propre..»

Le créneau de la CRII-RAD étant la recherche objective de la vérité scientifique en dehors de pressions extérieures, le laboratoire indépendant sera donc à la recherche de respectabilité, de reconnaissance institutionnelle, et l'un de ses lieux d'intervention privilégiés sera les colloques, les débats télévisés, les conférences, etc. Le fait est que lorsque Michèle Rivasi a entamé sa carrière de parlementaire en 1997, elle a démissionné de sa présidence de l'association, tout en demeurant présidente d'honneur et en menant le même type de lobbying mais à un autre niveau.

La conséquence de cela est que l'image que la CRII-RAD va tenter de donner d'elle-même, est le professionnalisme, rigueur que l'on ne s'attend pas à trouver chez les mouvements de protection de l'environnement habituels. Nous ne sommes pas sur le terrain des associations écologistes à vocation violente, religieuse ou écofasciste. Ainsi, la CRII-RAD n'a officiellement aucun parti pris, puisque la vérité ne peut sortir que des «faits» et des appareils de mesure et, par conséquent, elle ne saurait tolérer être qualifiée d'organisme militant ou de mouvement antinucléaire. Il en va de sa survie puisque sa ressource principale vient de la vente d'études radiologiques sur l'environnement qu'elle réalise à la demande d'associations, d'administrations, de collectivités, etc.

C'est ainsi que Michèle Rivasi déclare à *Lyon Mag'*, peu de temps après son élection :

«Je ne suis pas une antinucléaire. C'est EDF et la Cogema qui m'ont collé cette étiquette car ils ne supportent aucune critique.»

La CRII-RAD est un organisme militant antinucléaire

Lorsque l'on voit que la presse française accrédite avec une insistance très lourde l'idée que la CRII-RAD est «indépendante», il nous faut préciser : «indépendante» du «lobby pronucléaire», la CRII-RAD l'est peut-être, mais «indépendante» du «lobby antinucléaire», certainement pas.

Une première constatation s'impose en effet dès que l'on s'intéresse à l'identité des clients qui commandent des études à la CRII-RAD : assez souvent, ces derniers ne sauraient prétendre eux-mêmes être impartiaux en matière de nucléaire. Le cas le plus caricatural est celui de Greenpeace : il est bon de rappeler ici que l'interminable campagne de Greenpeace démarrée début 1996 sur les rejets de l'usine de La Hague n'a pu être entretenue qu'à partir d'études commandées à la CRII-RAD. On peut citer par ailleurs le comité Malville, farouchement opposé à Superphénix, qui commande une étude en 1990. Le Conseil général de la Côte d'Or à la demande d'un élu écologiste Alain Caignol, qui commande

une étude sur Valduc en 1994 ; les Verts de la Gironde, qui commandent une étude sur les environs de la centrale du Blayais en 1986, etc. Avec une telle clientèle, on imagine mal la CRII-RAD publiant des rapports ne confirmant pas les « craintes » des antinucléaires ; et le fait est que les clients semblent satisfaits puisqu'ils reviennent.

Il n'y aura donc rien d'étonnant à retrouver la CRII-RAD à toutes les grandes messes écologistes et/ou antinucléaires en France comme, par exemple, le Salon Primevère 1996, où elle avait un stand à côté de ceux de Greenpeace, la FRAPNA, le WWF, le comité Somport, le comité Malville et le MEI d'Antoine Waechter. Quel était le critère pour exposer ? La plaquette de présentation de Primevère 1996 nous l'explique : « Si vous ne voulez pas exposer à Primevère, soyez : fossoyeur de la nature, mensonger sur vos produits, profiteuse de la pauvreté, toujours de mauvaise foi, antisocial, de mauvais caractère, pronucléaire, raciste, recruteur pour secte, arnaco-thérapeute, promoteur de chimie de synthèse... et pour l'heure d'été. »

On voit à travers ce remarquable amalgame que du point de vue des organismes antinucléaires, la CRII-RAD est jugée « respectable »...

Pour achever de se convaincre du fait que la CRII-RAD est antinucléaire, il suffit en fait de lire le livre de Martine Deguillaume, présidente de la CRII-RAD-Marche-Limousin, *La Dignité Antinucléaire* (Ed. Lucien Souny, janvier 1995) et celui que Michèle Rivasi a co-signé avec Hélène Crié, *Ce nucléaire qu'on nous cache* (Albin Michel, 1998) dont les titres sont déjà tout un programme.

Il y a cependant une citation extraordinaire dans le livre de Michèle Rivasi qui montre de manière tellement éclatante sa personnalité et ses méthodes, qu'il vaut la peine de la reproduire ici. Dans ce livre elle raconte comment suite à la catastrophe de Tchernobyl, elle en est venue à la conclusion qu'il fallait fonder un laboratoire indépendant. Habitante dans la Drome, elle décide de vérifier par elle-même l'impact de la catastrophe sur sa région. Rapidement elle en arrive à la conclusion qu'elle vit dans une zone « gravement contaminée » : « Tous les radioéléments contenus dans le cœur en fusion du réacteur de Tchernobyl se retrouvent dans notre eau. » Que va faire cette mère de famille, abandonner sa luxueuse maison pour éloigner ses enfants de cette zone sinistrée ? « Nous envisageons un moment de partir d'ici, l'essentiel étant sans doute de protéger nos enfants. Et puis... nous décidons d'organiser une conférence de presse. » (les points de suspension sont de Michèle Rivasi). Peut-on imaginer après un tel passage qu'elle croit réellement à tous les dangers qu'elle dénonce, et devons-nous croire qu'elle met ses enfants en danger pour satisfaire sa reconnaissance médiatique ? Quoi qu'il en soit, la presse française l'a satisfaite sur ce dernier point, compte tenu de la large couverture qu'ont accordée à son livre *Science et Vie*, *Science et Avenir* et *Libération* pour ne citer que ceux-là.

Mensonges et incompetence scientifique de la CRII-RAD

Les méthodes de la CRII-RAD sont assez faciles à cerner dès que l'on examine quelques cas d'étude tels que ceux qui suivent. Pour résumer, nous dirons que le postulat de base est que toute radioactivité, y compris pour des faibles doses, est en soi dangereuse pour la santé (ce qui est à l'évidence faux puisque les régions comme le Kerala où la radioactivité naturelle est la plus élevée au monde ne présentent pas plus de cas de cancers qu'ailleurs). L'activité principale de la CRII-RAD consistera donc à localiser des endroits dans la nature

marqués par de la radioactivité d'origine industrielle, puis avec l'aide d'une presse très complaisante, à crier à la catastrophe. Assez souvent, l'industriel (EDF, CEA, Cogema...) remis en cause par la CRII-RAD ne conteste pas les mesures de celle-ci pour la simple raison que ce qui a été mesuré par la CRII-RAD correspond non seulement à ce que les normes autorisent à l'industriel en matière de rejet, mais en plus à ce que l'industriel a déjà lui-même mesuré et communiqué. On assiste donc à un dialogue de sourd entre un industriel accusé de «cacher la vérité» qui déclare respecter les normes et la CRII-RAD qui dit que les normes sont de toutes façons trop laxistes quelle qu'elles soient.

Examinons donc quelques cas particuliers.

En septembre 1990, après avoir effectué des mesures radiologiques dans l'eau de la Garonne, la CRII-RAD accuse la centrale EDF de Golfech de polluer le fleuve dans une lettre adressée à une association antinucléaire locale VSDNG :

«A deux reprises, en aval de la centrale de Golfech, ont été trouvés des niveaux d'iode 131 dans les myriophylles ; le 13/09/90 : 137+(-)34 bq/kg sec d'iode 131 ; le 13/09/90 : 41+(-)22bq/kg sec d'iode 131. Etant données les mesures simultanées en amont, cet iode ne peut provenir que de la centrale».

Dans cette lettre, la CRII-RAD remplace le terme «amont» qui figure dans le rapport du laboratoire par le terme «aval», affirmant ainsi exactement l'inverse de ce que montraient ses mesures. Après une étude financée par le Conseil régional de Midi-Pyrénées, menée conjointement par la Compagnie générale des eaux, l'Agence régionale de l'environnement, la CRII-RAD et le Laboratoire vétérinaire de Montauban, il s'avère finalement que ce sont des hôpitaux qui sont à l'origine de la pollution.

Voilà comment, quelques années plus tard, Michèle Rivasi raconte l'histoire dans *Info CRII-RAD* n°4 (nov. 1995) :

«Il y a quelques années, grâce aux efforts des associations locales, VSDNG et les Amis de la Terre, qui ont prélevé des échantillons et financé des analyses, nous avons pu mettre en évidence une contamination chronique de la Garonne par de l'iode 131. Les rejets proviennent de l'agglomération toulousaine. En l'absence de centrale nucléaire ou de réacteur de recherche, les hôpitaux sont probablement à l'origine de la contamination.»

On notera la différence de ton entre les deux communications du laboratoire indépendant qui montre bien le but poursuivi par leurs auteurs : «cet iode ne peut provenir que de la centrale» dans la première et «les hôpitaux sont probablement à l'origine de la contamination.» dans la seconde.

En décembre 1990, la CRII-RAD effectue des mesures dans le Rhône. Elle déclare détecter une augmentation d'un facteur 2,3 des activités de plutonium entre l'amont et l'aval de la centrale de Superphénix. Une étude du laboratoire indépendant accuse donc le surgénérateur de rejeter du plutonium dans le Rhône, ce qui lui est interdit.

En fait, compte tenu des niveaux extrêmement faibles des quantités mesurées et de la grande variation que présente ce genre de mesure au cours de l'année, prétendre détecter une augmentation à partir des prélèvements de la CRII-RAD est tout aussi réaliste que de vouloir donner la distance séparant deux villes au millimètre près. Mais il y a mieux : compte tenu de son rapport isotopique $^{238}\text{Pu}/^{239}\text{Pu}$, il a pu être finalement prouvé que le plutonium mesuré dans ces prélèvements provenait des essais nucléaires militaires atmosphériques effectués dans les années 60. Pourtant, ici encore, le laboratoire indépendant avait été catégorique dans ses accusations contre l'industrie nucléaire.

En mars 1996, la CRII-RAD s'insurge contre la présence de tritium dans la

nappe phréatique qui court sous le CEA de Saclay. Le CEA ne conteste d'autant moins cette présence de tritium et les niveaux annoncés par la CRII-RAD que c'est lui-même qui les a signalés. Cette affaire est un cas typique où la CRII-RAD qui prétend généralement que l'on «cache la vérité aux Français», annonce des chiffres déjà connus, de manière tapageuse comme s'il s'agissait là d'une révélation de sa part.

Quant à l'importance de «l'événement», les chiffres parlent d'eux-mêmes : les niveaux de tritium mesurés sont de 200 Bq/l d'eau avec des pointes à 800, alors que selon la loi française a fixé une limite de 62 000 Bq/l et que l'OMS a fixé une limite de 6 000 Bq/l. La différence entre la limite de la France et celle de l'OMS montre qu'en réalité, on connaît très mal les effets des faibles doses : c'est justement sur cette méconnaissance que repose la peur que des organismes comme la CRII-RAD cherchent à entretenir dans le public. Bruno Chareyron de la CRII-RAD fait d'ailleurs cette déclaration qui, par son manque de précision et ses suppositions, ne dit absolument rien de concret mais suggère qu'il faut avoir peur :

«Quant aux effets du tritium sur l'organisme humain, ils sont encore mal connus. Des études menées au Japon sur des cellules de mammifères ont toutefois montré qu'ils pouvaient être à l'origine de certains cancers et provoquer des maladies génétiques.»

Néanmoins, cet effet de peur fonctionne bien, puisque c'est à peu près à l'époque de cette affaire qu'a été adoptée en France la norme CIPR 60 applicable à partir de l'an 2000, selon laquelle la dose de radiation applicable au public doit être inférieure à 1 mSv/an. Lorsque l'on considère que la dose naturelle, relativement faible, de radiation en France est en moyenne de 2,5 mSv/an, on doit en conclure qu'avec une telle norme, il faudrait évacuer immédiatement le Limousin et la Bretagne.

En mai 1997, la CRII-RAD publie une étude à la demande de Greenpeace sur la présence d'iode 129 dans l'eau de mer au voisinage du centre de retraitement de La Hague. Dans son rapport la CRII-RAD affirme que ses mesures et certaines mesures officielles «montrent que les facteurs de dilution prévus par la Cogema conduisent à sous-estimer d'un facteur 10 à 100 les quantités de radionucléides présents dans l'eau de mer» et leur reconcentration dans les poissons, crustacés et végétaux intervenant dans la chaîne alimentaire qui conduit à l'homme.

Ici encore, «la rigueur scientifique» de la CRII-RAD est mise en défaut : la CRII-RAD a surestimé l'impact sanitaire réel de l'iode 129 dilué dans l'eau de mer d'un facteur 10 à 100 oubliant de tenir compte de la présence d'iode stable dans l'eau de mer qui diminuerait considérablement l'assimilation de l'iode radioactif par l'organisme. Selon M. Jean-Louis Ricaud de la Cogema : «C'est une manipulation, ou alors une erreur de débutant.» Selon Roland Masse de l'OPRI : «C'est une erreur classique, ils n'ont pas tenu compte de la dilution isotopique.»